

Annecy, le 27/03/2018

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
du département de la Haute-Savoie

à

SAS-Classes et séjour de Haute Maurienne
M. MOURNE Sébastien
Villa Jeanne d'Arc
73590 - LA GIETTAZ

A CONSERVER

**A - Inscription au Répertoire Départemental
des sorties scolaires avec nuitées**

Catégorie : séj.courts+Cl.Dec.

Centre : LA REINE DES PRES

74390 - CHATEL

Bureau :
Classes de Découvertes

Réf : Edition en ligne
Base mise à jour le :
27/03/2018

Affaire suivie par :
Olivier VINCENT

Téléphone :
04.50.88.43.82
Urgences en dehors des
horaires de bureau :
06.81.36.37.93

Courriel :
cdecouv74@ac-grenoble.fr

Télécopie :
04.50.51.47.36

SITE :
[http://www.ac-grenoble.fr/
sortiesco/spip/](http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/)

Adresse postale:
Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 - ANNECY CEDEX

Date de l'Autorisation Municipale d'Ouverture : 10/12/1999

Date du dernier Procès Verbal de Sécurité (VALIDITE) : 21/12/2017

Date de la dernière visite de l'Education Nationale : 27/02/2018

N° d'inscription : 4.07.063.11

Nombre de classe(s) : 4

Répartition par classe selon superficie : 26.31.31.30

Capacité hébergement enfants hors encadrement : 78 enfants

- Conditions éventuelles de Fonctionnement --> Néant
- Accueil Maternelle --> non

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document. Sa mise à jour est effectuée à réception du PV de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services. Vous voudrez bien nous informer de la date de passage du groupe de visite de sécurité avant le 21/12/2020.

L'exploitant doit envoyer au bureau des Classes de Découvertes une photocopie du Procès-Verbal de la Commission de Sécurité établi par la Préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de cette information par courriel ou téléphone à cette date, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable de Monsieur le Directeur Académique.

Pour le recteur et par subdélégation du directeur
académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint

Christophe Dasseux

Pour valider l'IRD de votre établissement, ce document devra être signé et expédié à l'adresse indiquée ci-dessus.

DECLARATION

** Indiquer ou modifier si nécessaire : NOM, Prénom, Adresse électronique.

Je soussigné(e), ** NOM : M. MOURNE Sébastien

responsable de l'Etablissement cité ci-dessus, certifie avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document (recto/verso) et m'engage donc à respecter : A - L'IRD - Capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes,
B - Les clauses de fonctionnement,
C - Références légales.

Je déclare ainsi, que les installations de la structure font l'objet des contrôles réguliers réglementaires pour leur vérification et leur entretien.

Je m'engage à vérifier les qualifications des personnels employés par l'établissement et à m'assurer de leurs aptitude et habilitation à travailler auprès des enfants.

J'ai bien pris note que le contrôle exercé par l'administration et par les commissions de sécurité ainsi que la délégation éventuelle de l'organisation logistique des séjours à des organismes intermédiaires ne me dégagent pas de ces responsabilités.

Je vous communique ci-dessous une adresse électronique fiable et stable à laquelle vous pourrez nous joindre rapidement :

Merci d'écrire très lisiblement : **

Fait à le 25/03/18 Signature :